



Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

**Exposé écrit* présenté conjointement par L'Observatoire
Mauritanien des Droits de l'Homme et de la Démocratie,
Alliance Creative Community Project, ANAJA (L'Eternel a
répondu), Association Bharathi Centre Culturel Franco-
Tamoul, Association Burkinabé pour la Survie de l'Enfance,
Association des étudiants tamouls de France, Association
Solidarité Internationale pour l'Afrique (SIA), Society for
Development and Community Empowerment, Tamil
Uzhagam, Tourner la page, organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 mai 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



La situation de la pauvreté en Mauritanie*

Depuis le début des années 1980, les déséquilibres macroéconomiques et la quasi-absence de progrès social constituent une caractéristique commune à maints pays africains, confrontés à une profonde crise économique et sociale, sans précédent au cours de leur histoire. La Mauritanie n'échappe pas à ce contexte, malgré la mise en œuvre depuis le début des années 1980 de programmes de réformes structurelles, et l'adoption en 1994 d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement à la base.

Dans ce pays, influencé par un environnement interne peu favorable, les vicissitudes du contexte international et l'incertitude des politiques internes, au milieu des années 1990, de nombreux ménages ou individus de toutes les races et couleurs, sont dans l'incapacité d'obtenir ou de perpétuer un niveau de bien-être correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société. 41% des ménages, soit 50% des individus, sont pauvres.

La société mauritanienne traditionnelle était marquée par une forte solidarité qui se manifestait par la satisfaction des besoins de chacun. L'avènement de la colonisation n'avait pas fondamentalement modifié les structures traditionnelles. Par contre, depuis l'indépendance, la société s'est profondément transformée sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : l'implantation de l'Etat, l'investissement dans le secteur moderne, l'exode rural, l'urbanisation accélérée et la libéralisation. Il s'en est suivi une dissolution des identités collectives traditionnelles (Race, Tribu, Classe, etc.) Avec la montée de l'individualisme. Les failles de solidarités traditionnelles qui constituaient un filet de sécurité, mettant à l'abri du besoin individus et familles, ont eu donc pour effet la paupérisation de la plus grande partie de la population. Et la femme dans tout cela? Il reste incontestable que des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base. Cependant le tableau d'ensemble reste dominé par une pauvreté généralisée surtout dans les zones rurales.

Un simple éclaircissement, en Mauritanie, force est de reconnaître que l'exclusion existe d'une manière indirecte, et touche pratiquement toutes les couches et les régions, elle n'émane pas d'une volonté publique, et n'est pas régie par un code ou réglementation, car elle touche toutes les ethnies. En outre, les Afro-mauritaniens sont fortement présents dans les postes de responsabilité de plus que les Maures blancs ; ils sont dans la quasi-totalité des postes dans les organismes des Nations Unies et dans les Ambassades occidentales, ils sont en majorité dans les postes de santé, et présents dans pratiquement tous les secteurs de l'administration publique, ils sont scolarisés jusqu'aux oreilles par rapport aux autres communautés maures blancs et noirs, mais ils sont en majorité formés en Français. Les villages afro-mauritaniens sont plus civilisés, plus organisés et ont plus de soutien de la part de l'Etat, des Organisations internationales et de leurs ressortissants à l'étranger, par contre la communauté maure, bédouine de nature, par les deux composantes vivent en majorité dans le milieu rural entre Badiya et Debaye et les chefs de ménage travaillent pratiquement dans le petit commerce, l'agriculture et l'élevage, avec une minorité, qu'on peut compter sur les doigts, travaillant comme officiers supérieurs, et cadre du gouvernement, ou Homme d'affaires, qui ont toujours favorisé les villages afro-mauritaniens, et ont abandonné les maures qui sont des éleveurs, à leur sort, sans soutien.

Les statistiques montrent que la communauté Arabe appelée communément (Maure) représente plus des deux tiers de la population mauritanienne. Le nombre exact de la population n'est pas définitive, et le gouvernement n'accepte pas de recueillir des statistiques sur la base de l'ethnicité, pour des raisons citoyennes, l'enrôlement ne considère pas la couleur, la religion ni la race comme un élément d'identification. Cependant, il paraît à l'œil nu que la communauté Arabe représente la majorité écrasante ; 9 Wilaya ; Régions, sont habités en majorité écrasante par des Maures contre 4 régions de la vallée sont à concentration Négros mauritaniens, mais les Arabes aussi sont présents avec un taux considérable.

Les observateurs de la FLAM et IRA avancent à chaque occasion des données incertaines sur la représentativité pour des raisons purement politiciennes, en rattachant vers les postes supérieures, et les privilèges sur le dos de la population. Il est certain que les nominations sur des bases ethniques, dans des postes supérieurs, ne règlent en rien les problèmes communautaires, si celles-ci ne sont pas résolues dans un cadre stratégique national.

Une réalité à connaître que les Haratines ne constituent pas une ethnie entière car ils sont Arabes : (Maures) ; la vraie répartition ethnique en Mauritanie ; est les Maures, les Peuls, les Soninkés et les Wolofs. Ce qui est de commun entre ces ethnies est la religion et aussi la hiérarchie sociale ; que divise toutes les composantes en Tribus, toutes tribus est composée de plusieurs couches, et engendre toutes des anciens esclaves. Cela est un éclaircissement, pour ne pas

tombée dans le piège des mouvements raciste et opportuniste, qui ont toujours tenté de diviser ce pays et de revendiquer une séparation fortement grave et non bénéfique à la population dans sa globalité. Des observateurs de ces mouvements mal intentionnés ont regroupé les Haratines et les négros mauritaniens, et ont estimé à leur guise le pourcentage des Haratines et négros mauritaniens, alors rien n'est en commun entre les deux ni la langue, ni la culture et ne se courtisent jamais, et cela malgré que les négros mauritaniens sont constitués de plusieurs composantes de culture différente et engendrent des Haratines dans chacune des composantes. L'ampleur de l'exclusion des Haratines ; Maures noirs ne doit en aucun cas concerner les Afro-Mauritaniens qui ont occupé des postes de pouvoir dans la société à la veille de l'indépendance, et qui sont esclavagistes, et engendrent en leurs sein des esclaves et haratines négro-mauritaniens, et sont fortement hiérarchisés.

Les pourcentages réels des composantes ethniques sont reflétés dans les sièges à l'Assemblée nationale, dans les Mairies ; il faut savoir qu'il n'y a pas un Maire Blanc pour une commune Négro-mauritanienne

La situation des Femmes Mauritaniennes dans la pauvreté.

L'analyse ciblée sur les ménages pauvres sans distinction de race indique que les foyers dirigés par une femme constituent un groupe vulnérable. Ceci reste particulièrement vrai pour les ménages monoparentaux dans lesquels l'incidence de la pauvreté est environ trois fois plus importante (33,1%) que dans ceux dont le chef est un homme (12,2%). La pauvreté féminine s'explique pour une large part du fait que les femmes accèdent difficilement au travail, au revenu, à l'instruction, etc. En effet, seules 19,6% des femmes travaillent, contre 52,3% des hommes. En plus, elles occupent généralement des emplois précaires : environ 80% d'entre elles sont des aides familiales et 44,2% exercent une activité peu productive. Pour ce qui est du revenu des femmes non salariées, il est généralement inférieur de 50% de celui des hommes.

Enfin, le niveau d'instruction des femmes s'est beaucoup amélioré ces dernières années mais reste plus faible que celui des hommes : leur taux d'alphabétisation est en effet seulement de 35% contre 50% pour le sexe masculin. Jusqu'à la formulation d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté. Cependant, de nombreux programmes de développement ont eu une incidence sur la pauvreté.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) appuie, depuis 2007, le gouvernement mauritanien en ce sens, autour de l'Initiative Pauvreté-Environnement, actuellement en phase 3 (IPE3).

Les objectifs pour renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté et à une croissance économique durable et inclusive, pour atteindre, au-delà des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD). Son plaidoyer vise à une plus grande prise en compte de la relation Pauvreté-Environnement dans la planification stratégique et budgétaire du pays. Il est, en effet, de notoriété publique, que, dans les pays en développement, la faiblesse des ressources budgétaires et/ou la mauvaise gouvernance poussent à considérer la protection de l'environnement, comme un « luxe » que ces pays ne peuvent s'offrir, et se conjuguent pour que ne soient jamais effectivement appliquées les réglementations, pour autant qu'elles existent. Les outils de l'IPE devraient contribuer à modifier cet état d'esprit, en améliorant le cadre national de programmation et de planification, afin d'assurer une croissance économique durable des populations pauvres. La mise en valeur des ressources naturelles devrait ainsi devenir un des principaux enjeux de développement de la Mauritanie.

Au-delà de la fourniture de sols, de végétation, d'eau et autres éléments nutritifs indispensables aux activités agropastorales, à l'économie, donc, les écosystèmes des terres arides rendent d'innombrables services à l'environnement et à la société : séquestration du carbone, via la promotion de la biodiversité végétale et animale, réserves naturelles, fourniture de zones de loisirs et de tourisme, amélioration de la qualité de la vie... Ils revêtent, également, une importance particulière, en ce qu'ils abritent diverses espèces spécifiques. Leur dégradation cause autant de dommages économiques que sociaux et environnementaux. Prévenir celle-ci et restaurer le capital naturel de ces zones devraient d'autant plus figurer au rang des priorités nationales et internationales que le cas contraire signerait l'échec des ODD.

Recommandation :

Ne jamais favoriser dans la lutte contre la pauvreté de discrimination basée sur la race, mais identifier la carte de vulnérabilité de toutes les couches, race ou religion.

Ne jamais favorisé des nominations au postes de fonction publique sur des bases raciales.

Encourager la démocratie, pour donner aux citoyens de choisir librement leurs représentants, sur la base de leurs choix, confiance et rendement ; la couleur de la peau ne donne pas la confiance et l'amour. La négritude est un mouvement anti colonialisme, reculé, qui ne doit pas s'élevé entre les citoyens d'un seul pays pour la simple appartenance à une culture de l'Afrique noir, contre ceux qui appartiennent à la culture Arabe de l'Afrique blanc.

Les Programmes phare comme Emel et Tadamoun représente quelques insuffisances d'ordre organisationnelles ; comme par exemple,

- Identification des bénéficiaires sur la base des critères prédéfinies.
- Le manque de suivi et évaluation.
- Le non élargissement de la carte d'intervention et manque de continuité.
- Les faibles moyens allouer par rapport à l'ampleur de la mission.

*Swiss Council of Eelam Tamils (SCET), Association Le Collectif La Paix au Sri Lanka, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.